

- Rechercher dans un processus de communication actif des partenaires à intéresser aux projets du PDC-2.

## 5.1 Réformes associées

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDC 2 de la commune de Cotonou, les réformes ci-après sont identifiées par programmes.

**Tableau 14** : *Reformes associées aux programmes*

<b>Programmes</b>	<b>Réformes associées</b>
Gouvernance locale et promotion de l'intercommunalité et de la Coopération décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan spécial de renforcement des capacités des agents, responsables à divers niveaux et des élus municipaux ;</li> <li>- Moderniser et harmoniser les actes délivrés par les CQ (prise en compte des numéros de maisons et de rues, mise en place d'une base informatisée pour la délivrance des actes).</li> </ul>
Développement de l'Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialiser le recouvrement des recettes ;</li> <li>- Assurer une synchronisation des données de l'Adressage et du RFU ;</li> <li>- Créer un service de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ;</li> <li>- Instaurer le système de guichet unique.</li> </ul>
Développement urbain et modernisation du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un partenariat Etat-Mairie-SONEB pour mieux gérer les ordures ménagères</li> </ul>
Service à la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concéder la gestion du service funèbre et des indigents aux privés</li> </ul>

## 5.2 Mise en œuvre du plan

### 5.2.1. Projection des ressources nécessaires

La disponibilité des ressources représente la condition critique la plus importante pour la mise en œuvre de ce plan. Les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre sont réparties par an sur la base d'une planification conséquente.

#### Sources de financement

L'autonomie financière que la loi donne aux collectivités locales passe nécessairement par la mobilisation des ressources locales pour le financement des programmes de développement local (dont la communautaire).

Plusieurs sources seront mises à contribution pour le financement du PDC 2 de la Commune de Cotonou. Il s'agit entre autres :

- des ressources propres de la commune ;
- des contreparties fournies par la communauté et la diaspora dans le cadre de la réalisation d'infrastructures socio-communautaires ;
- de l'apport du Fonds au développement des Communes (FADeC) ;

	vulnérables			
<b>Education, Emploi et Culture</b>	Renforcement de la performance du système éducatif	9 421 831	4 036 000	5 385 831
	Création des conditions favorables aux investisseurs privés	760 000	320 000	440 000
	Promotion des activités culturelles dans Cotonou	525 000	200 000	325 000
	Construction et modernisation des temples culturels et des sites touristiques	675 000	300 000	375 000
<b>Développement Urbain et modernisation du cadre de vie</b>	Amélioration de la gestion rationnelle des réserves administratives	100 000	70 000	30 000
	Elaboration des outils de planification et de gestion urbaine	90 000	90 000	
	Aménagement adéquat de l'habitat	815 000	315 000	500 000
	Aménagement des espaces verts et places publiques	5 506 000	1 500 000	4 006 000
	Aménagement des espaces de détente	1 235 000	535 000	700 000
	Aménagement des voies et routes	27 650 000	18 183 123,8	9 466 876,2
	Réhabilitation et implantation des	1 525 000	1 000 000	525 000

	feux tricolores			
	Réhabilitation et construction des gares routières et des parkings	3 948 728	1 500 000	2 448 728
	Faciliter l'accès à l'internet	20 000	10 000	10 000
	Extension de l'éclairage public	2 310 000	1 000 000	1 310 000
	Résilience aux Changements climatiques	1 832 772	1 000 000	832 772
	<b>Total</b>	<b>102 774 132</b>	<b>61 640 480</b>	<b>41 133 652</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>100%</b>	<b>60%</b>	<b>40%</b>

***Les actions du PAG sont prises en compte financièrement en termes de contreparties. Ainsi, le coût global des projets et programmes de développement de la ville de Cotonou (2018-2022) est égal au coût des actions du PAG et des investissements inscrits dans le PDC-2.***

La synthèse de quelques projets du PAG entrant en ligne de compte pour l'amélioration du cadre de vie à Cotonou se présente comme suit :

**Tableau 16 : Synthèse de quelques projets**

Projets		Montants
1	Modernisation et de construction de marchés dans le Grand Nokoué	55 000 000 000
2	Modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué	93 190 000 000
3	Assainissement pluvial de Cotonou	224 900 000 000
5	Asphaltage	912 500 000 000

**Source :** agence de cadre de vie, 2017

### **5.3 Mécanisme de suivi évaluation**

Le suivi-évaluation est une composante essentielle de la gestion du cycle des projets. C'est l'activité principale qui permet de rendre compte des performances, de l'efficacité et de l'efficacités des actions. C'est aussi l'activité qui permet de porter des corrections et des ajustements à temps réel au plan d'actions au regard des acquis et des changements intervenus. Pour cela, il est impératif que le dispositif de suivi-évaluation responsabilise au mieux les acteurs notamment les élus, les cadres techniques, les